



**TABLEAU DESCRIPTIF DES FILIERES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Descriptif	Filières « traditionnelles »					Filières agréés					
	Tranchées d'épandage	Filtre à sable vertical non drainé	Filtre à sable vertical drainé	Terre d'infiltration	Filtre à sable horizontal	Filtres plantés	Filtre à zéolite	Filtres compacts	Microstations*		
Cultures Libres									Cultures fixées immergées	SBR (Traitement biologique séquentiel)	
<b>Emprise au sol</b>	> 70 m <sup>2</sup>	> 25 m <sup>2</sup>	> 25 m <sup>2</sup>	> 50m <sup>2</sup>	> 44m <sup>2</sup>	> 10m <sup>2</sup>	> 15m <sup>2</sup>	7 à 10 m <sup>2</sup>	1,2 à 4,2 m <sup>2</sup>	3 à 7 m <sup>2</sup>	1,2 à 4,2 m <sup>2</sup>
<b>Qualité de traitement du sol requise</b>	Fortement dépendant de l'aptitude du sol en place  Perméabilité : K > 15 mm/h	<b>Dépendant</b> de l'aptitude du sol en place  Perméabilité : K > 10 mm/h				<b>Traitement indépendant</b> de l'aptitude du sol en place					
<b>Fréquence de vidange</b> <i>(% de boues de décantation)</i>	50 %							30 %			
<b>Type d'entretien</b>	Vidange – Curage drains					Faucardage – vanne de répartition-suppression de mauvaises herbes	Vidange - Nettoyage	Vidange et respect du guide d'entretien du fabricant	Vidange et respect du guide d'entretien du fabricant		
<b>Niveau de capacité à traiter un débit d'eau usée très variable</b>	Grande					Très grande	Moyenne	Assez grande	Très faible	Faible	Très faible
<b>Raccordement électrique</b>	Non		Si pompe de relevage nécessaire						Oui : compresseur		
<b>Pente nécessaire entre la collecte des eaux usées et l'exutoire</b> <i>(afin d'éviter une pompe de relevage)</i>	Aucune		Très importante	Très faible	Moyenne	Faible	Importante	Importante	Très faible		
<b>Durée de vie moyenne</b> <i>(si respect de l'entretien)</i>	>15 ans	10 à 15 ans	10 à 15 ans	10 à 15 ans	10 à 15 ans	>20 ans	10 à 15 ans	15 ans	10 ans		
<b>Nuisances</b>	Aucun aménagement sur la filière ni à moins de 3 mètres <i>(arbre, potager, stockage, véhicules)</i>		Aucun aménagement sur la filière ni à moins de 3 mètres <i>(arbre, potager, stockage, véhicules)</i>  Soniques (pompe de relevage)	Visuelles (hors-sol)  Soniques (si pompe de relevage)	Aucun aménagement sur la filière ni à moins de 3 mètres <i>(arbre, potager, stockage, véhicules)</i>	Soniques (si pompe de relevage)	Aucun aménagement sur la filière ni à moins de 3 mètres <i>(arbre, potager, stockage, véhicules)</i>  Soniques (si pompe de relevage)  Visuelles (ventilations)	Soniques (si pompe de relevage)	Soniques (compresseur)		

\* : la souscription à un contrat de maintenance est recommandée / installation interdite en résidence secondaire